

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE

Le 12 mai 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz
Métro à compter du 1^{er} octobre 2011
Notre dossier : 312-00458
Dossier Régie : R-3752-2011**

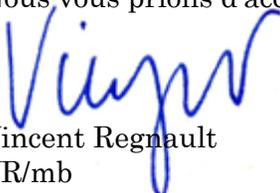
Chère consœur,

La présente fait suite au dépôt, sous pli confidentiel, des pièces Gaz Métro-4, Document 14, Gaz Métro-4, Document 17 et Gaz Métro 11, Document 1, le 29 avril dernier.

Compte tenu de l'expiration du délai de 10 jours prévu à l'article 34 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, et en l'absence de contestation quant à la demande d'ordonnance de confidentialité visant ces pièces, Gaz Métro invite la Régie à rendre sa décision à cet égard.

Par ailleurs, suivant la lettre de la FCEI du 6 mai dernier, Gaz Métro informe la Régie qu'elle n'a pas d'objection à ce qu'un nombre restreint de représentants de l'intervenante aient accès aux pièces Gaz Métro-4, Document 17 et Gaz Métro-11, Document 1. Cependant, les conditions d'un tel accès devront être précisées dans un engagement de confidentialité et de non-divulgateion dont les termes pourront être discutés avec la FCEI lorsque la Régie aura rendu sa décision.

Nous vous prions d'accepter, chère consœur, nos salutations distinguées.



Vincent Regnault
VR/mb